



HAL
open science

L'apport des territoires de projet à la géographie politique

Ludovic Méasson

► **To cite this version:**

Ludovic Méasson. L'apport des territoires de projet à la géographie politique. L'espace politique : concepts et échelles, Apr 2008, Reims, France. halshs-00291708

HAL Id: halshs-00291708

<https://shs.hal.science/halshs-00291708>

Submitted on 28 Jun 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'APPORT DES TERRITOIRES DE PROJET A LA GEOGRAPHIE POLITIQUE

Méasson Ludovic, UMR PACTE-Territoires, Chercheur associé

Depuis quelques années en France, le dynamisme de la géographie politique est marqué. L'approche géostratégique a été complétée par une approche centrée sur la compréhension de la construction spatiale de la légitimité¹. Michel Bussi évoque à ce sujet l'émergence d'une géographie de la démocratie² qui serait une mutualisation de la géographie électorale et de la géographie administrative³. Cet article souhaite enrichir le panel des regards géographiques émergents sur l'instance politique en contribuant à l'émergence d'une réflexion originale sur la géographie des politiques publiques.

Premièrement, nous chercherons à répondre à une question empirique : à quoi servent les territoires de projet ? Qualifier de « machins » par Daniel Béhar en référence au Général de Gaulle désignant l'Union européenne, les territoires projets peinent à montrer leur intérêt⁴ en matière d'action publique locale alors que ce type de dispositif s'est généralisé dans l'action au cours des années 90 et 2000⁵. Les résultats des politiques territoriales et les pratiques observées dans les territoires de projet interpellent profondément les vertus politiques prêtées au territoire⁶, au point où Jean-Marc Offner estime que les territoires de projet ne seraient finalement que des « prétextes d'action »⁷.

Deuxièmement, nous chercherons à alimenter un chantier théorique ardu, celui de la spatialité de la décision politique. Il s'agit en effet de prendre pleinement en compte la spécificité de l'action politique, c'est-à-dire la production de l'injonction socialement légitime⁸, par rapport à d'autres formes d'action collective. Cette ancienne question prend un relief nouveau avec la complexification contemporaine des processus territoriaux⁹.

¹ LÉVY, Jacques. *Espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*. Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1994. 442 p.

² BUSSI, Michel. Pour une géographie de la démocratie : "la géographie, ça sert maintenant à faire la paix ?" *L'espace politique*, 2007, Vol. 1, n° 1, p. 17-36, www.espacepolitique.org

³ BUSSI, Michel. Repenser les territoires ensemble : une inflexion paradigmatique pour la géographie politique? *L'espace politique*, 2008, n° 3, p. 5-8

⁴ MAUPÉOU (De), Georges , et al. *Mission d'évaluation et de réflexion sur la politique des parcs naturels régionaux*. Conseil-général-des-ponts-et-chaussées, Inspection-générale-de-l'environnement, Conseil-général-du-génie-rural-des-eaux-et-des-forêts, 2005. p. 46 ; CLUGIAT, René, et al. *Evaluation des démarches contractuelles de Pays*. Paris: DIACT, 2006. 111 p. ; CHORA Conseil, Evaluation finale LEADER +, 10 janvier 2006. http://www.una-leader.org/leader/article.php3?id_article=2266

⁵ Pour des éléments chiffrés, voir : <http://www.intercommunalites.com/>

⁶ ESTÈBE, Philippe, GERMAIN, Annick. Le territoire, instrument providentiel de l'Etat social. *Lien social et Politiques*, 2004, n° 52, p. 5-10

⁷ OFFNER, Jean-Marc. Les territoires de l'action publique locale. Fausses pertinences et jeux d'écart. *Revue Française de Science Politique*, 2006, Vol. 56, n° 1, p. 26-47

⁸ BRAUD, Philippe. *La science politique*. Presses Universitaires de France: 2000. p.

⁹ BOURDIN, Alain. Gouvernance du "vivre ensemble" et gouvernance de projet. In J. BEAUCHARD. *La mosaïque territoriale. Enjeux identitaires de la décentralisation*. La Tour d'Aigues: Editions de l'Aube, 2003. p. 91-107 ; GIRAUT, Frédéric, VANIER, Martin. Plaidoyer pour la complexité territoriale. In F. GERBAUX. *Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité ?* La Tour d'Aigues: Edition de l'Aube, 1999. p. 143 – 172 ; SUBRA, Philippe. *Géopolitique de l'aménagement du territoire*. Paris: Armand Colin, 2007. 326 p.

Dans cette perspective, nous décrirons le plus précisément possible « comment les acteurs politiques font avec l'espace »¹⁰ pour agir collectivement malgré la complexité territoriale, malgré le fait que « les choses ne sont plus à leur place » pour reprendre une expression d'Angelo Turco¹¹. Nous nous intéresserons pour cela au territoire de projet LEADER (programme européen de développement territorial) des Monts du Lyonnais (Rhône-Alpes) afin de mettre en lumière les nouvelles spatialités de l'action politique¹². L'intérêt de cette recherche¹³ réside notamment dans la méthodologie d'analyse originale qui a été mise en œuvre.

I. LES TERRITOIRES DE PROJET ET LA REORGANISATION DES POUVOIRS LOCAUX

L'émergence des territoires de projet en France est concomitante de la montée en puissance des politiques de développement local, désormais appelées politiques de développement territorial. Les premiers territoires de projet virent le jour dans les années 60-70 avec la création des PNR et des contrats de ville. Cet instrument a été généralisé dans les années 90 suite la reconnaissance de l'intercommunalité de projet par la loi ATR de 1992, puis par les lois Pasqua (1995), Voynet (1999) et Chevènement (1999). Il incarne une conception de l'action publique (1) contractuelle qui prend en compte les spécificités locales et leur potentiel de développement endogène et (2) transversale qui dépasse l'approche sectorielle des politiques publiques. Plus largement, la généralisation des territoires de projet correspond en France à une volonté de réformer / réorganiser les pouvoirs locaux à l'échelle méso-territoriale¹⁴ afin de trouver une alternative à l'atomisation des communes qui est jugée néfaste par beaucoup d'analystes car elle limiterait les capacités locales de développement économique¹⁵.

Il n'existe pas de définition précise de la notion de territoire de projet. L'association *Entreprises, Territoires et Développement* la définit par exemple de la manière suivante : « ni échelon administratif, ni collectivité territoriale, le pays est un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique et sociale dont les communes qui le composent élaborent un projet commun de développement, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emplois »¹⁶. Effectivement, les territoires de projet se définissent essentiellement par l'échelle méso-territoriale à laquelle ils s'inscrivent (entre la commune et le département)¹⁷ et leur caractère intercommunal. Le règlement européen fixant le cadre juridique du programme LEADER dont il sera question plus bas précise que « la population du territoire ne devrait pas

¹⁰ LUSSAULT, Michel. *L'Homme spatial : La construction sociale de l'espace humain*. Paris: Seuil, 2007. 363 p.

¹¹ TURCO, Angelo. Pour une géographie des interdépendances. In J. LÉVY, M. LUSSAULT. *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*. Paris: Belin, 2000. p. 287-298

¹² Philippe Subra parle à ce propos d'une « nouvelle façon de pratiquer le métier d' élu local commence à apparaître, dans laquelle l' élu joue un rôle « d'accoucheur » d'un projet de territoire, négocié et débattu avec les acteurs socio-économiques, avec les associations et avec la population. Projet qu'il aura ensuite à porter politiquement jusqu'à sa mise en œuvre, en négociant avec d'autres acteurs politiques, avec l'État, avec l'Europe ». Philippe SUBRA. *Op. cit.* p. 314

¹³ MÉASSON, Ludovic. 2007. L'efficacité territoriale et l'évaluation. Penser le déploiement spatial du politique grâce au programme européen LEADER. Thèse de géographie, Université Joseph Fourier, Grenoble, 500 p.

¹⁴ LÉVY, Jacques. Un nouveau contrat politique entre la société et son espace. In INSTITUT-DE-LA-DÉCENTRALISATION. *Propositions pour une nouvelle décentralisation*. Paris: Institut de la Décentralisation, 2006. p. 11-36

¹⁵ LE SAOUT, Rémi. Avant propos. L'intercommunalité : un objet à explorer. In R. LE SAOUT. *L'intercommunalité, logiques nationales et enjeux locaux*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes, 1997. p. 9-10

¹⁶ <http://www.projetdeterritoire.com/>

¹⁷ Le Guide des Pays de la DATAR évoque « un territoire suffisamment vaste pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre dans la durée d'un projet de développement permettant d'apporter des réponses crédibles aux besoins exprimés par les citoyens ». DATAR. *Guide méthodologique pour la mise en œuvre des Pays*. Paris: DATAR, 2004. 60 p.

excéder en règle générale 100.000 habitants, pour les zones les plus densément peuplées (environ 120 hab. / Km²) sans être inférieure en règle générale à environ 10.000 habitants. »¹⁸.

Concernant leur contenu, les territoires de projet correspondent à des projets de développement local pluriannuels (3 à 6 ans) souvent appelé « projet de territoire ». Ce dernier se compose d'une thématique générale (valoriser les ressources naturelles, développement touristique, développement des services à la personne, etc.) déclinée en objectifs opérationnels (créer des formations, promouvoir des événements patrimoniaux, réorienter la filière bois, etc.). Il est rédigé par une instance nommée « comité de programme et de suivi » (CPS) composée d'un ensemble d'acteurs privés et publics (avec au moins 50% d'acteurs privés dans LEADER+). Il est ensuite soumis à un comité de sélection national piloté par une « autorité de gestion », avec avis préalable de comités régionaux, dans le cadre d'un « appel à projet ». Si le « projet de territoire » est accepté, une enveloppe financière est mise à disposition du CPS. Ce dernier met en œuvre le programme d'actions en sélectionnant et soutenant financièrement des projets proposés par des associations, des communes, des artisans, etc. en fonction de leur intérêt par rapport aux objectifs opérationnels et à la thématique générale

II. TERRAIN ET METHODOLOGIE

A. Présentation du terrain

Le support de cette recherche est l'appel européen à territoire de projet LEADER, ouvert en 2002 en France et géré au plan national par la DIACT¹⁹. Nous étudierons plus particulièrement l'un des territoires de projet retenus : le programme LEADER des Monts du Lyonnais.

Celui-ci est porté par le SIMOLY²⁰ (figure 1), syndicat intercommunautaire à cheval sur les départements du Rhône et de la Loire en Rhône-Alpes, rassemblant trois Communautés de communes (syndicats intercommunaux) :

- ⇒ Communauté de communes (CC) du Forez-en-Lyonnais qui s'établit sur le périmètre du canton de Chazelles du Lyon
- ⇒ Communauté de communes (CC) des Hauts-du-Lyonnais qui s'établit sur le périmètre du canton de Saint Symphorien-sur-Coise
- ⇒ Communauté de communes du (CC) Chamousset-en-Lyonnais qui s'établit sur le périmètre du canton de Saint Laurent de Chamousset.

¹⁸ Règlement 2000/C139/05, *Journal officiel des Communautés européennes*

¹⁹ La Délégation Interministérielle à l'Aménagement et la Compétitivité des Territoires (DIACT) est l'autorité politique : elle fixe les grandes orientations l'application française du programme européen. Le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA) est chargé du suivi de la mise en œuvre.

²⁰ Syndicat Intercommunautaire des Monts du Lyonnais

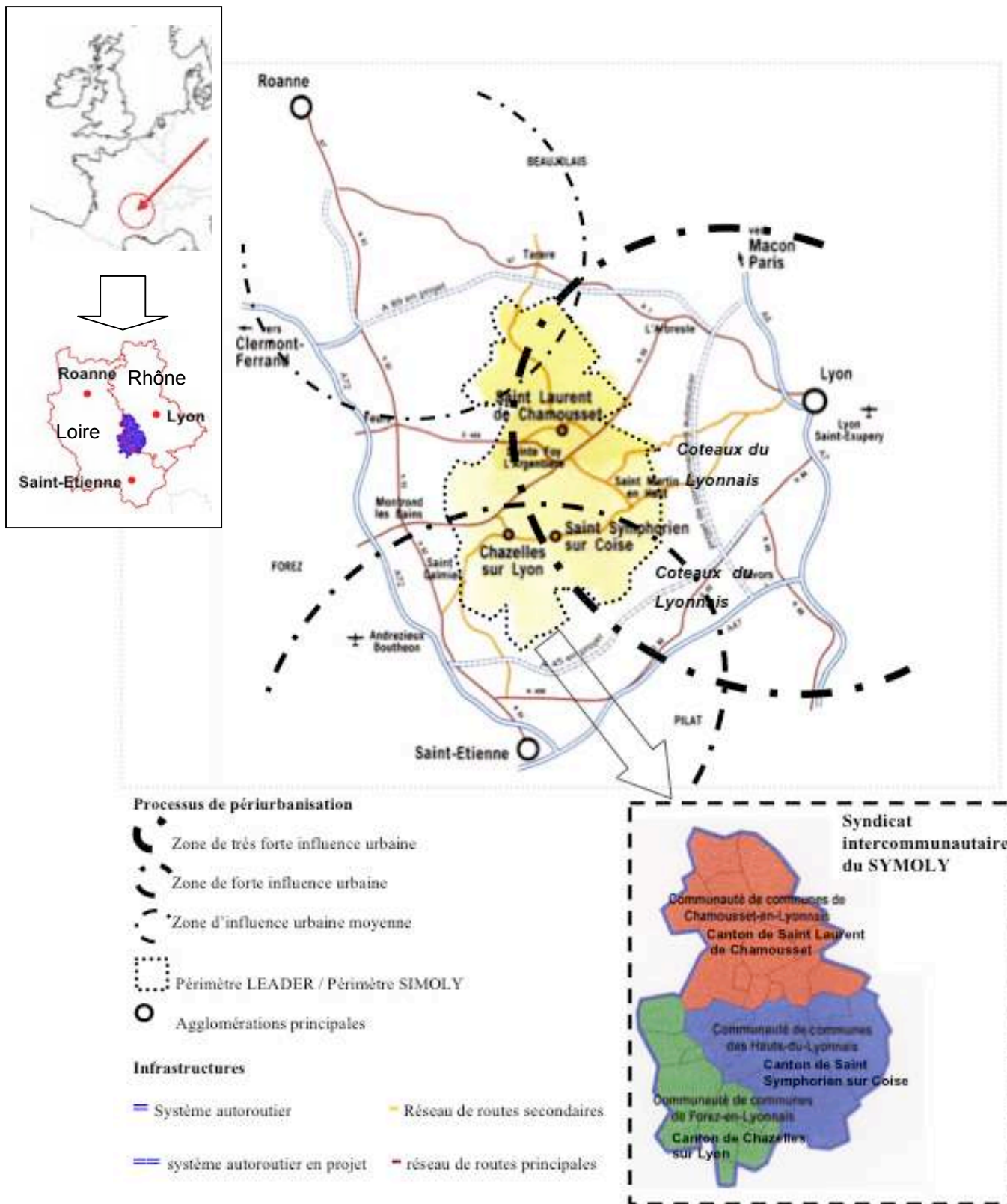


Figure 1 : Situation des Monts du Lyonnais

Adapté de : SOMIVAL. *Projet de territoire pour les Monts du Lyonnais. Diagnostic stratégique.*

Pomeys: SIMOLY. p. 8

Le président du SIMOLY est également le président CC des Hauts-du-Lyonnais et les deux vice-présidents du SIMOLY sont les présidents des deux autres CC. Le Comité syndical qui vote les décisions du SIMOLY est composé de 34 élus locaux (maires ou conseillers municipaux), correspondant aux 34 communes qui composent le territoire du SIMOLY.

Les Monts du Lyonnais forment un massif situé entre trois agglomérations : Lyon, Saint Étienne et Roanne. En raison du développement de ces dernières, il est fortement soumis aux influences urbaines et est actuellement en voie de périurbanisation²¹.

Le contrat LEADER signé par le SIMOLY avec la DIACT correspondait à une subvention de 1.300.000 euros pour la période 2003-2007. Il est piloté par le Comité de programmation et de suivi composé d'élus du SYMOLY, d'élus des trois CC et des principaux acteurs socio-économiques locaux (offices du tourisme, comité agricole, association des artisans et des commerçants, etc.).

B. Méthodologie

Pour comprendre le fonctionnement de l'instance politique dans les territoires de projet, nous avons construit une méthodologie originale²² en prolongeant la distinction entre les espaces de l'être et les espaces du faire²³. Nous avons ainsi défini trois types d'espaces politiques qui interviennent dans les territoires de projet en nous inspirant des travaux de Marcel Gauchet²⁴, Jacques Donzelot et Philippe Estèbe²⁵, Richard Balme et Sylvain Brouard²⁶ :

- ⇒ Les espaces *du* politique, c'est-à-dire les espaces sociaux dans lesquels se déploie une solidarité politique entre les acteurs formant une communauté (ou société locale) caractérisée à la fois par le sentiment d'être lié par un destin commun et celui de pouvoir agir sur elle-même et sur le monde.
- ⇒ Les espaces *de la* politique, c'est-à-dire les arènes²⁷ qui structurent dans l'espace l'activité d'accession aux institutions du pouvoir politique.
- ⇒ Les espaces *des* politiques qui correspondent à la spatialité des actions concrètement mis en œuvre dans le cadre des territoires de projet.

Ainsi le territoire de projet LEADER des Monts du Lyonnais sera décrit au prisme de cette méthode d'analyse : la géographie, l'historicité et les enjeux politiques mobilisés seront successivement analysés pour les espaces de la politique, les espaces du politiques et les espaces des politiques.

²¹ On constate par exemple une forte croissance démographique : 37256 habitants en 2004 contre 31574 en 1990.

²² Dont le détail est décrit dans : MÉASSON, Ludovic. 2007. L'efficacité territoriale et l'évaluation. Penser le déploiement spatial du politique grâce au programme européen LEADER. Thèse de géographie, Université Joseph Fourier, Grenoble, 500 p.

²³ OFFNER, Jean-Marc. Les territoires de l'action publique locale. Fausses pertinences et jeux d'écart. *Revue Française de Science Politique*, 2006, Vol. 56, n° 1, p. 26-47

²⁴ GAUCHET, Marcel. *La condition politique*. Paris: Gallimard, 2005. 557 p.

²⁵ DONZELOT, Jacques, ESTÈBE, Philippe. *L'État animateur. Essai sur la politique de la ville*. Paris: Editions Esprits, 1994. 238 p.

²⁶ BALME, Richard, BROUARD, Sylvain. Les conséquences des choix politiques : choix rationnel et action publique. *Revue française de science politique*, 2005, Vol. 55, n° 1, p. 35

²⁷ Terme emprunté à Bruno Jobert : JOBERT, Bruno. Rhétorique politique, controverses scientifiques et construction des normes institutionnelles : esquisse d'un parcours de recherche. In A. FAURE, et al. *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel*. Paris: L'Harmattan, 1995. p. 13-24

III. LE SYSTEME D'ESPACES DES MONTS DU LYONNAIS

En utilisant la méthode précédemment définie, nous allons décrire le système d'espaces politiques impliqués dans le programme LEADER des Monts du Lyonnais.

A. Conditionnement territorial des espaces de la politique

Les enjeux de pouvoir dans les Monts du Lyonnais s'établissent principalement à l'échelle des cantons par l'intermédiaire de l'élection des conseillers généraux et les présidences des communautés de communes (CC)²⁸. Si le rôle politique des conseillers généraux est historique, celui des structures de coopérations intercommunales est devenu structurant dans les années 90 avec la montée en puissance de l'intercommunalité de projet en France. Cela s'est traduit localement par la transformation des SIVOM²⁹ en communautés de communes qui disposent désormais d'une importante capacité financière (cf. figure 2). Par ailleurs, le SIMOLY n'est pas considéré comme un enjeu de pouvoir par les principaux acteurs politiques. Il est subordonné aux (CC) dont il est seulement « l'outil »³⁰.

	CC Hauts du Lyonnais	CC du Chamousset en Lyonnais	CC du Forez en Lyonnais
Année de passage du SIVOM à la communauté de communes	1998	1996	1995
Année de passage à la TPU	2004	2001	2003
Dépenses réelles de fonctionnement (en 2003)	1 950 000 €	4 560 000 €	2 380 000 €
Dépenses réelles d'investissement (en 2003)	2 470 000 €	6 910 000 €	320 000 €

Figure 2 : La montée en puissance de l'intercommunalité dans les années 90 dans les Monts du Lyonnais.

La faible polarisation démographique dans les cantons de Saint-Symphorien-sur-Coise³¹, Saint Laurent de Chamousset³² et, dans une moindre mesure, du canton de Chazelles-sur-Lyon³³ pourrait laisser croire que le rôle politique des communes et des bourgs-centres est limité. En fait, le poids politique communal est indirect mais fondamental.

En effet, chaque commune est représentée dans les conseils des CC dont les décisions se prennent à l'unanimité. Dans ce contexte, l'augmentation importante de la population dans les Monts du Lyonnais sous l'effet du desserrement des agglomérations voisines peut

²⁸ Les deux fonctions sont cumulées par un même élu dans le cas du canton de Chazelles sur Lyon. Pour les deux autres cantons, elles sont « partagées » au sens où leur attribution est le fruit d'un arrangement entre plusieurs élus locaux.

²⁹ Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

³⁰ Ce terme est utilisé par les présidents des Communautés de communes des Monts du Lyonnais et des Chambaran. Il correspond également à l'évolution du statut juridique du SIMOLY : en 2001, il est passé d'une structure intercommunale à une structure intercommunautaire.

³¹ Environ la moitié des habitants du canton sont domiciliés dans les deux principaux bourgs Saint-Symphorien-sur-Coise et Saint-Martin-en-Haut (respectivement 3 060 et 3 429 habitants).

³² Le canton de Saint Laurent de Chamousset dispose d'une distribution plus diffuse (1 800 habitants pour le bourg-centre).

³³ le bourg-centre le plus important, représente plus de la moitié de la population de son canton (4 801 habitants en 1999).

potentiellement déstabiliser la solidarité politique dans les CC : si le renouvellement socio-démographique de la population devait favoriser une montée de l'urbanité dans le jeu électoral, le consensus politique autour du nécessaire maintien de la ruralité serait déstabilisé et, par conséquent, la capacité politique des CC serait amoindrie. C'est par exemple le cas dans le canton de Chazelles-sur-Lyon où le maire du bourg centre conteste le « projet de territoire » des Monts du Lyonnais selon lui trop rural, alors que son consentement est déterminant pour l'obtention d'un SCOT³⁴ (Schéma de COhérence Territoriale) à cette même échelle.

Au final, la hiérarchie entre les espaces de la politique n'est pas pyramidale dans les Monts du Lyonnais. Nous observons plutôt un conditionnement territorial entre les niveaux territoriaux où les capacités d'action politique à l'échelle des cantons dépendent du renouvellement socio-démographique par l'intermédiaire des enjeux électoraux communaux.

B. Les espaces du politique en recomposition

Les espaces du politique se combinent à deux échelles : les cantons et le SIMOLY. Concernant les premiers, leur très forte historicité leur confère les attributs nécessaires pour constituer des espaces au prisme desquels les principaux acteurs politiques pensent leur destin commun et leur capacité d'action³⁵. Le passage en taxe professionnelle unique ou les prises de décisions à l'unanimité en sont les expressions les plus marquantes.

Un nouvel espace du politique s'affirme depuis le début des années 90 : le SIMOLY. Ce dernier a été créé en 1979 pour gérer un Plan d'Aménagement Rural. La coopération à l'échelle du massif des Monts du Lyonnais est un fait historique puisqu'un puissant mouvement de modernisation agricole a vu le jour dans les années 50-60, notamment sous l'impulsion des groupes de la Jeunesse Agricole Chrétienne. Il s'est traduit par la création du premier le comité agricole décentralisé (organe des Chambres départementales d'agriculture) en France en 1967, qui plus est sur un périmètre interdépartemental. Plus récemment, l'historicité des liens sociaux des Monts du Lyonnais a fait l'objet d'un processus d'extériorisation de l'identité collective par l'écriture d'un grand récit du massif³⁶ (financé par le SIMOLY) en s'appuyant sur une riche histoire locale³⁷.

Cette affirmation politique de l'espace des Monts du Lyonnais concorde avec son rôle croissant dans le portage des politiques territoriales³⁸. La nature de l'action du SIMOLY évolue progressivement d'une logique de service public (tri des déchets, gestion de l'eau, etc.) vers une logique de développement. Cela s'est traduit en 2006 par l'adoption par le SIMOLY et les CC d'un « projet de territoire » dans le cadre du Contrat de développement de la région Rhône-Alpes (CDRA).

En fait, comme nous le verrons plus loin, cette situation n'est pas stable. Rien n'assure aux trois CC que le SIMOLY sera encore dans les années à venir la structure qui leur permettra porter les politiques territoriales régionales (CDRA), nationale (Pays) ou européenne

³⁴ Le SCOT est un instrument puissant de planification spatiale : définition des zones de construction, des zones d'activités économiques, etc.

³⁵ Phénomène que l'on peut généraliser à la France rurale toute entière : TESSON, Frédéric. Les ressources du département et du canton dans la "petite fabrique des territoires". *Annales de géographie*, 2006, n° 648, p. 197-216

³⁶ HOUSSEL, Jean-Pierre. *Les Monts du Lyonnais*. Chatillon sur Chalaronne: Editions la Taillanderie, 2005. 240 p.

³⁷ Notamment un passé protestant qui valu aux Monts du Lyonnais le nom de « petite Vendée lyonnaise ».

³⁸ Procédure ORAC (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce) de 1998 à 2002, CGD (Contrat global de développement, procédure régionale) de 2000 à 2005, LEADER + (procédure européenne) de 2000 à 2006 et CDRA (Contrat de Développement Rhône-Alpes, procédure régionale renouvelant les CGD) sur la période 2006-2011.

(LEADER). C'est précisément autour de cette incertitude que l'action politique locale se structure.

D'autant que le SIMOLY constitue un espace du politique émergent dont la construction est fragile. Premièrement, les nouveaux habitants ne partagent pas les solidarités historiques et appellent un mode de développement plus urbain³⁹. Deuxièmement, les solidarités entre les élus sont mises en tension par la transformation contemporaine de l'équilibre rural/urbain. Par exemple, le maire de Chazelles sur Lyon, la principale ville des Monts du Lyonnais avec 8000 habitants, considère que celle-ci ne se trouve ni « *au même niveau* », ni « *sur le même plan* ». Sa commune s'inscrit selon lui dans l'espace de la métropole stéphanoise où se situerait son « *potentiellement de développement* ». La CC du Forez-en-Lyonnais déploie alors des trésors d'inventivité pour maintenir Chazelles-sur-Lyon dans l'espace des Monts du Lyonnais en valorisant les notions de « *porte d'entrée* » et de « *trait d'union* »⁴⁰. Dans une moindre mesure certes, mais des tensions existent également dans la CC de Chamousset en Lyonnais à l'est où les politiques de développement local ont été orientées depuis plus de quinze ans sur le secteur des hautes technologies en relation avec Lyon.

Enfin, il faut remarquer l'agencement particulier entre les différents espaces du politique. En effet, l'émergence d'un nouvel espace du politique à l'échelle des Monts du Lyonnais ne se fait pas au détriment des autres. Chacun des acteurs politiques, en particulier au niveau cantonal, tient à son autonomie politique⁴¹. En fait, il s'agit plutôt d'un processus cumulatif de souverainetés territoriales combinées. L'espace du SIMOLY n'est pas perçu comme la concession d'une partie de la souveraineté des CC, ni même comme un partage, mais comme un moyen pour les CC et, dans une moindre mesure, les communes, de renforcer leur souveraineté vis-à-vis de la Région, de l'État et de l'Europe (cf. partie suivante). En somme, localement, la géographie du politique construit un duplex⁴² plutôt qu'elle ne change d'étage.

C. *Les espaces des politiques*

Les espaces des politiques sont extrêmement diversifiés. Il est schématiquement possible de les classer en trois types : les points, les réseaux et les aires.

⇒ Les points

De nombreux projets ponctuels sont mis en œuvre dans le cadre du programme LEADER. En premier lieu, il y a les petits projets touristiques comme les fermes pédagogiques, les foires de villages, etc.

⇒ Les réseaux

Le programme LEADER soutient également des réseaux locaux d'acteurs socio-économiques dont l'un des principaux est la fédération OSER. Ce dernier regroupe 5 UCA (Unions commerciales et artisanales⁴³) et a vocation à favoriser le maintien et le développement des artisans et des commerçants par des actions promotionnelles et de

³⁹ Développement des moyennes surfaces, développement des transports pendulaires, etc.

⁴⁰ Document de synthèse des ateliers collectifs en vue de l'élaboration du PADD, 2003, CC du Forez en Lyonnais

⁴¹ Les présidents de CC refusent par exemple catégoriquement que la planification économique soit pensée et décidée à l'échelle du SIMOLY.

⁴² Cette expression symbolise une géographie du politique très particulière. Bien que chaque CC tienne à sa « vie privée », elles se sentent liées par un destin commun. Cela se traduit par la construction « d'une propriété commune » à l'échelle du SIMOLY. Si les intérêts collectifs à cette échelle sont en jeu, cela autorise les représentants du SIMOLY à intervenir dans les affaires communales ou cantonales. Dans le cadre des débats sur l'élaboration du futur SCOT, le président du SIMOLY a ainsi publiquement pris position lors d'un conseil municipal de la ville Chazelles-sur-Lyon contre la décision de ce dernier.

⁴³ Comme leur nom l'indique, il s'agit d'associations d'artisans et de commerçants.

communication. Il est né en 2001 sous l'impulsion des élus du SIMOLY suite à une ORAC (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce).

⇒ Les aires

Certains projets soutenus dans le programme LEADER s'inscrivent dans des aires dont l'étendue est très variable. Ces dernières peuvent être partielles vis-à-vis du SIMOLY quand il s'agit par exemple des projets touristiques des offices du tourisme cantonaux. Dans certains cas, elles peuvent relativement bien recouvrir l'aire du SIMOLY comme par exemple le financement des études conduites par le CDML (Comité de Développement des Monts du Lyonnais)⁴⁴. Dans d'autres cas, elles s'étendent au-delà, en particulier s'agissant des projets de l'association Le Lyonnais, dont la vocation est le développement touristique à l'échelle des Monts et coteaux du Lyonnais, et de la marque collective « Monts et Coteaux du Lyonnais » en cours de création (label commercial pour la promotion des produits locaux).

Il serait extrêmement intéressant de détailler la dynamique spatiale de chaque type d'espace pour comprendre leur rôle dans la construction de l'espace du territoire de projet du SIMOLY et, surtout, la spatialité du système politique locale. Comment les projets ponctuels affaiblissent-ils ou renforcent-ils ce dernier ? Quelles relations s'établissent entre les réseaux d'acteurs locaux et l'aire du territoire de projet ? Y a-t-il concurrence ou mutualisation entre les différentes aires de projet ? Ce serait malheureusement trop long à détailler ici⁴⁵.

D. Le non-emboîtement des espaces

Il ressort de la description des trois types d'espaces politiques qu'ils ne se recouvrent pas ni ne sont organisés selon une logique d'emboîtement pyramidale contrairement à ce qui est généralement attendu du principe de souveraineté territoriale qui fonde théoriquement l'organisation spatiale de l'instance politique⁴⁶. Quand bien même le principe territorial serait considéré comme « un idéal à atteindre qui n'est jamais totalement réalisé »⁴⁷, il est peu probable que le mouvement actuel de réorganisation politique des Monts du Lyonnais tende vers celui-ci tant les dynamiques territoriales complexes.

Ce diagnostic ouvre naturellement une question : quelles sont alors les relations qui s'établissent entre les trois types d'espaces politiques ? Plus exactement, comment se déploie spatialement l'action politique collective qui existe de fait dans l'espace du territoire de projet LEADER ? Ni espace du politique, ni espace de la politique, ni espace des politiques, à quoi correspond alors l'espace du territoire de projet ?

IV. LA MISE EN MOUVEMENT DES ESPACES PAR L'ACTION POLITIQUE

Les territoires de projet constituent une opportunité intéressante pour observer et mieux comprendre le déploiement spatial de l'action politique dans des contextes de complexité territoriale. L'analyse des choix spatiaux qui sont opérés par les élus locaux dans le cadre du

⁴⁴ Organisme décentralisé de la chambre départementale d'agriculture qui est formellement composé de deux entités (CDML-Rhône et CDML-Loire) mais fonctionne dans les faits comme une seule institution.

⁴⁵ Voir MÉASSON, Ludovic. *Op. cit.*

⁴⁶ Cf. LÉVY, Jacques. *Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*. Paris: Belin, 1999. P. 21 : « pour exister, la politique impose un territoire clos et stable, afin que le souverain (le peuple) soit aussi le sujet (la population) auquel ses décisions s'appliquent. Lorsqu'un peuple prend des décisions pour une population différente, plus petite ou plus grande ou totalement distincte, "la république" cède le pas à l'empire », *op. cit.* p. 21

⁴⁷ LÉVY, Jacques. *Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*. Paris: Belin, 1999. p. 285

programme LEADER permettra de mieux comprendre comment les acteurs politiques font avec l'espace.

A. La fausse piste de l'approche séquentielle

L'analyse de l'action politique dans temps permet de faire une observation qui vient en écho de la conclusion du paragraphe précédent : outre le non-emboîtement des espaces du politique, de la politique et des politiques, il faut remarquer que leur mise en mouvement par l'action politique ne suit pas non plus une logique séquentielle. En effet, l'étude du programme LEADER contredit l'idée que l'action politique s'appuie (1) d'abord sur la construction d'un espace du politique, (2) dans lequel s'organiseraient un débat et un jeu de pouvoir pour la conduite de l'action, (3) pour finalement permettre sa mise en œuvre.

Dans le cas du programme LEADER des Monts du Lyonnais, l'intention collective de mettre en œuvre un « projet de territoire » a précédé la définition de son contenu⁴⁸ et se réalise concomitamment à la construction de l'espace du politique qui est censé lui correspondre (SIMOLY). Il est même possible de dire que l'une des finalités collective est justement de produire cet espace du politique pour contrer « *les forces centrifuges extrêmement importantes* »⁴⁹ selon les termes de Jean-Louis Cloye, le Président du SIMOLY et du CPS LEADER. Agir pour exister en quelques sortes.

Quelle est alors la logique spatiale selon laquelle s'organise l'action politique, si celle-ci ne suit ni une logique séquentielle, ni une logique d'emboîtement ? Plus simplement, il faut répondre à deux questions : qu'est-ce que représente l'espace LEADER et quel est son rôle dans l'action politique inhérente à ce programme ?

Pour répondre à cette question, nous montrerons comment l'espace LEADER interagit avec les espaces du politique, de la politique et des politiques, d'une part, en qualifiant leurs relations et, d'autre part, en décrivant les intérêts en jeu pour chaque type d'espace.

B. L'action politique au risque de l'incertitude territoriale verticale et horizontale

L'accroissement du rôle politique de l'échelle politique méso-territoriale s'impose comme « *un passage obligé* »⁵⁰ pour les acteurs locaux. Ils ne peuvent ignorer l'injonction étatique à l'émergence de ces nouveaux espaces politiques en raison de leur dépendance financière vis-à-vis de l'État⁵¹.

Dans ce contexte, les territoires de projet de projet représentent à la fois une opportunité et un risque pour les élus locaux. D'une part, ils constituent une occasion pour obtenir des ressources financières et institutionnelles. D'autre part, ils constituent un risque car l'émergence de cette nouvelle échelle est facteur d'incertitude politique au sens où l'agenda politique des espaces du politique (essentiellement les cantons et CC pour les Monts du Lyonnais) est de plus en plus dépendant de celle-ci. Plusieurs raisons expliquent cette situation dans l'exemple étudié :

⁴⁸ Jean-Paul Villié, le directeur du bureau d'études qui a réalisé l'évaluation du programme, considère qu'au départ « *la candidature n'était pas le fruit d'un projet de développement, mais d'une simple recherche de financement. Le graphe d'objectif est donc une construction a posteriori d'une stratégie* ».

⁴⁹ Réorganisation des logiques politiques sur une base métropolitaine plutôt que sur la logique historique de massif.

⁵⁰ L'expression apparaît même dans le Règlement 2000/C139/05 de *Journal officiel des Communautés européennes* (p. 1) qui fixe le cadre juridique du programme LEADER+

⁵¹ VANIER, Martin. *Le pouvoir des territoires : Essai sur l'interterritorialité*. Paris: Economica, 2008. p.

- ⇒ La mise en œuvre des agendas politiques cantonaux dépend des moyens financiers attribués pour une part significative et croissante à l'échelle du SIMOLY.
- ⇒ La plupart des maires, les présidents des CC et le président du SIMOLY espèrent établir un SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) sur le périmètre du SIMOLY. Le SCOT est un instrument puissant de planification spatiale qui leur permettrait de conduire une véritable politique vis-à-vis de la périurbanisation (zones de construction, zones d'activités économiques, etc.). Pour cela, les élus locaux doivent obtenir le consentement des principaux acteurs politiques locaux (notamment le maire de Chazelles-sur-Lyon) et des autorités *supra* locales (notamment les Préfets de département). Ainsi, si les acteurs locaux parviennent à convaincre que l'espace du SIMOLY est un espace crédible et pertinent pour mettre en œuvre des politiques de développement local, ils obtiendront l'établissement d'un SCOT et, par conséquent, la capacité à conduire une politique de planification spatiale autonome. Dans le cas contraire, c'est-à-dire si les MDL devaient être partagés en plusieurs SCOT selon une logique ville + arrière-pays, ils devront faire des compromis avec les agglomérations voisines.
- ⇒ L'établissement d'un SCOT sur le périmètre du SIMOLY offrirait aux acteurs locaux une capacité à agir substantiellement sur la périurbanisation (limitation des zones constructibles, favoriser le maintien des terres agricoles, gestion du paysage, etc.). Cela leur permettrait de gérer le renouvellement sociologique qui tend à transformer la géographie des *espaces du politique* et à modifier les équilibres des *espaces de la politique*.

Or, l'État français cherche à réorganiser les pouvoirs locaux selon une logique métropolitaine (territoire de projet = ville + arrière pays), notamment à travers sa politique des Pays (équivalent étatique du programme LEADER) sur lesquels il essaye d'indexer les autres politiques territoriales comme le programme LEADER ou les programmes régionaux (favoriser la superposition des périmètres). Dans ces conditions, l'établissement des périmètres des territoires de projet s'apparente bien souvent à une bataille de visions territoriales au sens où l'État, les régions et les acteurs locaux défendent chacun une forme de pertinence territoriale, toutes à la fois valides et invalides dans le contexte de complexité territoriale qui caractérise les espaces périurbains⁵².

En somme, l'accroissement du rôle politique de l'échelle méso-territoriale accroît *l'incertitude verticale*, c'est-à-dire la faible prévisibilité de la logique géographique qui sera défendue par les différents niveaux d'autorités publiques (département, région, État) et qui, *in fine*, conduira la recomposition territoriale. Évidemment, l'incertitude verticale est couplée avec *l'incertitude territoriale horizontale*, c'est-à-dire la transformation non prévisible des espaces de sens locaux en raison de l'évolution des dynamiques territoriales (périurbanisation, augmentation des mobilités, émergence forte des services à la personne, crise agricole, etc.). Plus exactement, comme nous venons de le voir, l'incertitude horizontale justifie l'action des élus locaux à l'échelle méso-territoriale dans la perspective d'établir un SCOT afin, justement, de contrôler davantage les dynamiques territoriales.

C. L'action politique ou comment jouer avec l'incertitude

Les acteurs politiques locaux regroupés dans le CPS du programme LEADER conduisent une action politique malgré cette double forme d'incertitude territoriale – verticale et horizontale -. Ils contribuent à la réalisation d'actions concrètes de développement socio-

⁵² VANIER, Martin. La recomposition territoriale : un grand débat idéal. *Espaces et sociétés*, 1999, n° 96, p. 125-143

économique par l'intermédiaire des subventions qu'ils accordent. L'action politique doit alors gérer deux logiques spatiales contradictoires : réduction et accroissement de l'incertitude territoriale.

En premier lieu, chaque action votée et subventionnée a pour effet de « *réduire* » l'*incertitude territoriale* au sens où elle cristallise certaines constructions sociales de l'espace parmi d'autres. Ainsi, la mise en œuvre du programme LEADER rend visible la structuration locale des intérêts socio-économiques et attise la conflictualité locale. Par exemple, l'aide à la création d'une marque commerciale « Fraise des Monts du Lyonnais » renvoie à une logique de massif agricole ou l'arrivée de nouvelles populations est vue comme une contrainte (augmentation des tarifs fonciers, fragmentation et réduction de la surface agricole utile). *A contrario*, le soutien à la création du Groupement d'employeurs du Forez et du Lyonnais, dont la répartition des adhérents dépassent le SIMOLY, tend à promouvoir une logique de développement économique fondée sur les services et les PME qui s'inscrit dans une logique de bassin métropolitain et se nourrit de la dynamique démographique. Il apparaît bien que ces deux projets soutenus dans le cadre du programme LEADER sont partiellement contradictoires.

En deuxième lieu, l'action politique tend à *maintenir ouvert le champ des possibles territoriaux* pour assurer la compatibilité des différents espaces sociaux activés grâce aux subventions LEADER. En effet, la *planification* des actions fragilise les *conditions de la planification* en activant la conflictualité locale, c'est-à-dire les solidarités politiques à l'échelle du territoire de projet et, *in fine*, la capacité d'action collective. S'engage alors un travail d'articulation des *espaces des politiques* pour assurer la cohérence cognitive, sociale et politique du territoire de projet. La construction de la marque collective « Monts et Coteaux du Lyonnais » illustre très bien ce processus. Ce devait être à l'origine le projet phare du programme LEADER. Il s'agit de créer un label commercial pour la promotion des produits locaux agricoles et artisanaux. Les études de faisabilité ont montré que, contrairement à ce qu'avaient imaginé les élus des Monts du Lyonnais, la pertinence de cette marque nécessite un espace plus large en associant les coteaux du lyonnais qui séparent les monts de l'agglomération lyonnaise. Cependant, cette situation entraîne plusieurs conflits d'intérêts majeurs :

- ⇒ À l'intérieur de la sphère agricole : les agriculteurs attachés à l'identité des Monts du Lyonnais défendent une véritable logique de produit du terroir et s'opposent aux agriculteurs plus récemment installés qui eux défendent une logique d'identification à vocation plus franchement commerciale où l'espace est un outil promotionnel avant d'être une zone de savoir-faire. Dans cette seconde hypothèse, les caractéristiques de l'espace de la marque collective sont alors davantage déterminées par leur potentiel commercial que par la qualité des produits et leurs modes de production.
- ⇒ Entre les autorités publiques : l'émergence d'un espace Monts et Coteaux met en tension les solidarités politiques entre les élus locaux car il tend à favoriser une logique métropolitaine en direction de Lyon. D'une part, le Maire de Chazelles-sur-Lyon n'est pas convaincu par le projet qui semble attiré par l'agglomération lyonnaise alors qu'il s'inscrit lui plutôt dans l'espace de l'agglomération stéphanoise selon une logique de développement moins centrée sur l'agriculture et la ruralité. D'autre part, ce projet peut fournir des arguments au Conseil régional et à l'État pour affaiblir petit à petit la logique de massif de l'espace du SIMOLY.

L'issue politique de cet enchevêtrement spatial des intérêts activés par la création d'une marque collective se trouve dans les nuances de la mise en œuvre. Comme les mots ont un sens, le nom de la marque maintient symboliquement les deux entités spatiales, « Monts et Coteaux du Lyonnais », plutôt qu'une appellation simple « le Lyonnais »⁵³. Cette même prudence cognitive se retrouve dans les représentations cartographiques de la marque (figure 3) où les « monts » (à gauche) sont clairement séparés par un espace « vide » des « coteaux » (à droite) afin de limiter au maximum l'assimilation de la marque à *un seul* espace.



Figure 3 : Représentation cartographique de la marque "Monts et Coteaux du Lyonnais"

Source : www.monts-du-lyonnais.fr

Cette brève présentation de la marque collective « Monts et Coteaux » met en lumière comment le travail politique des élus locaux cherche à articuler la construction cognitive de l'espace des Monts du Lyonnais et la structuration des intérêts qui s'y rapportent.

Cette démarche se retrouve de manière plus générale au niveau l'espace du SIMOLY qui porte le programme LEADER. L'incertitude territoriale qui caractérise les Monts du Lyonnais rend extrêmement délicate la construction politique de ce nouvel espace commun en même temps qu'elle la rend nécessaire. L'absence d'une géographie simple des intérêts économiques et des processus identitaires souligne le rôle fondamental de l'instance politique afin de construire des collectifs capables d'agir sur leur destin. L'enjeu central est alors de produire du consentement vis-à-vis de ce nouvel espace, produire de l'injonction socialement légitime⁵⁴, aussi bien du côté des acteurs locaux que des acteurs *supra* locaux (État, Conseil régional, etc.). Dans le cas des Monts du Lyonnais, cela se traduit concrètement par la gestion de l'équilibre fragile entre ruralité et urbanité. Jusqu'à présent une large partie du système politique local était fondée sur la ruralité. Cette situation est en train d'évoluer : les agriculteurs cèdent des places aux périurbains dans la composition des conseils municipaux, l'économie locale est de plus de plus tertiaire et de moins en moins agricole (figure 4), les

⁵³ Il faut signaler que l'association « Le Lyonnais » défend depuis le milieu des années 90 la pertinence de l'espace du Lyonnais.

⁵⁴ BRAUD, Philippe. *La science politique*. Presses Universitaires de France: 2000. p.

besoins des nouveaux habitants représentent des ressources pour les collectivités (augmentation du nombre d'enfants dans les écoles, augmentation des ressources fiscales par la création de moyennes surfaces).

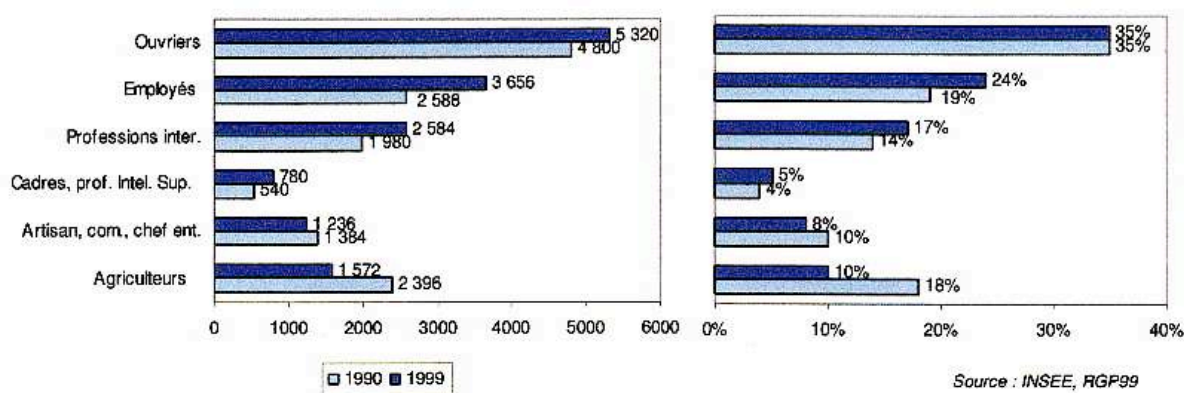


Figure 4 : Évolution de la population active par catégorie socio-professionnelle de 1990 à 1999

Source : SITELLE. *L'économie et l'emploi dans les Monts du Lyonnais*. Saint-Héand: SIMOLY, 2005. p. 11

Les élus cherchent donc en permanence les moyens de concilier urbanité et ruralité pour éviter de rompre les solidarités territoriales qui sont au fondement de leur capacité d'action collective. Ce processus est assez conflictuel. Hervé Boinon, Président de la fédération OSER qui rassemble 20 à 30% des artisans et des commerçants locaux, se déclare « *énervé et vexé* » car il considère « *qu'on s'est donné bonne conscience* » avec le programme LEADER⁵⁵. En fait, il y a selon lui « *une non volonté des élus* » qui privilégieraient l'opinion de « *tout un chacun* » en autorisant l'ouverture de moyennes surfaces plutôt que de défendre les petits commerçants. Cette situation illustre la fragilité des équilibres politiques locaux et le risque permanent de rupture dans les solidarités locales.

Au final, le logo du SIMOLY (figure 5) symbolise très bien la tentative politique locale d'articuler l'évolution des intérêts locaux et la construction cognitive d'un espace collectif : renverser la logique périurbaine. Il représente en effet les agglomérations (Lyon, Roanne et Saint Étienne) comme les extrémités du triangle rouge (triangle urbain) et pose les Monts du Lyonnais comme le « cœur » de cette grande zone métropolitaine.



Figure 5 : Logo du SIMOLY

⁵⁵ Une subvention LEADER avait été accordée à la Fédération OSER pour la mise en place d'une carte de fidélité.

En ce sens, il représente bien le défi des leaders politiques locaux qui est résumé par le président du SIMOLY : « *soit on pense le territoire en relation avec l'extérieur, soit dans la périphérie* ». Sur cette base, il s'agit maintenant pour eux d'allier agriculture, développement des services et des hautes technologies⁵⁶ ; de marier les aménités urbaines⁵⁷ et la volonté de conserver une autonomie politique. Cela passe notamment par la démonstration des atouts de cette proposition politique en essayant de faire adhérer les citoyens, les acteurs locaux et *supra* locaux à l'idée que le SIMOLY représente un espace d'exceptionnalité, voire d'exemplarité en matière de bonne relation entre agglomération et zone rurale, c'est-à-dire un « *territoire de production* » conservant une « *qualité de vie (et) environnementale* » importante sur un tissu social dense (« *un territoire de vie* »)⁵⁸. Une définition du développement durable presque...

D. Articuler les logiques spatiales contradictoires de l'action politique territoriale

L'analyse du territoire de projet LEADER des Monts du Lyonnais permet de mettre à jour les différentes logiques spatiales qui s'expriment dans l'action politique de type « projet de territoire » et dont la figure 6 propose une schématisation :

- ⇒ La procédure de candidature engendre de *l'incertitude verticale* car elle met en concurrence les visions de la « bonne » organisation *méso* territoriale portées par les différents niveaux territoriaux (communes, communautés de communes, départements, conseil régional, État, Union européenne). La recomposition territoriale étant perçue comme un processus inévitable, l'incertitude verticale *motive* les élus locaux à s'engager de manière proactive dans la construction de territoires de projet afin de réduire cette incertitude et éviter que *les espaces du politique* ne subissent passivement la recomposition territoriale.
- ⇒ La mise en œuvre du programme d'actions, la *planification* réelle, tend à *réduire* drastiquement l'incertitude territoriale en affectant un sens précis *aux espaces des politiques* et en répondant de manière explicite aux intérêts locaux qui s'y rattachent.
- ⇒ Le maintien de la capacité d'action collective, les *conditions de la planification*, nécessite le maintien des solidarités politiques au sein du territoire de projet qui regroupe des intérêts très divers. Le travail politique consiste alors à *accroître le champ des possibles territoriaux* en contribuant à construire une représentation de l'espace du territoire de projet capable d'articuler les *espaces de la politique* et les *espaces des politiques* dont la diversification des logiques géographiques est en permanence *alimentée* par l'incertitude territoriale horizontale.

⁵⁶ C'est un axe de développement important du canton de Chamousset-en-Lyonnais.

⁵⁷ Remplissage des écoles, débouchés commerciaux pour les produits locaux, etc.

⁵⁸ SITELLE. *Charte de territoire des Monts du Lyonnais*. Pomeys: SIMOLY, 2005. p. 22

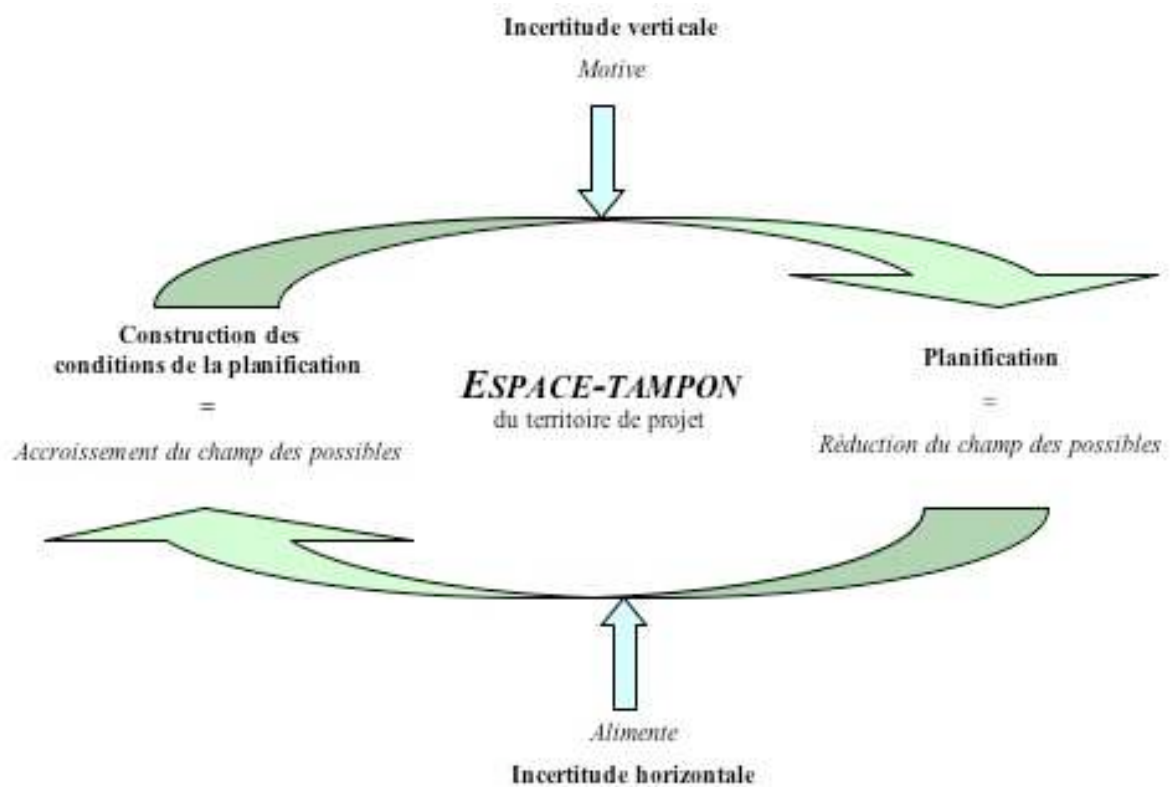


Figure 6 : Propriétés de l'espace-tampon

L'efficacité politique de l'espace du territoire de projet tient donc dans sa capacité à articuler ces quatre logiques spatiales contradictoires : planification, construction des conditions de la planification, incertitude verticale, incertitude horizontale. En ce sens, il est possible de parler d'*espace-tampon* défini comme un espace de gestion de l'incertitude dont la construction cognitive permet l'articulation d'une diversité d'espaces de sens géographiquement distincts et donne au système socio-politique la récursivité nécessaire pour évoluer entre deux formes de ruptures :

- ⇒ L'intégration excessive : les possibles territoriaux ont été excessivement réduits et l'espace collectif ne parvient plus à articuler la pluralité des espaces politiques. Il se produit alors une rupture dans le consentement des acteurs politiques locaux qui ne reconnaissent plus la pertinence du territoire de projet. Par conséquent, la capacité d'action collective est rompue.
- ⇒ La diffraction excessive : la cohérence de l'espace collectif du territoire de projet n'est plus suffisante pour engendrer le consentement des autorités *supra* locales. Il y a donc rupture entre les niveaux territoriaux et le système socio-politique local va subir la recombinaison territoriale.

La représentation schématique du travail politique territorial que nous venons de proposer permet de préciser un aspect fondamental de la dimension territoriale de la production de l'injonction socialement légitime : il s'agit, paradoxalement, de proposer (et de faire adhérer à) une réduction des possibles territoriaux par la stabilisation d'une géographie des solidarités politiques dont la contrepartie est la structuration de l'incertitude pesant sur les agendas

politiques locaux. En somme, il s'agit *d'accroître la probabilité de pouvoir agir collectivement* en assurant la compatibilité des agendas politiques, plutôt que de chercher en priorité à optimiser l'efficacité des actions engagées.

V. VERS UNE GÉOGRAPHIE DES POLITIQUES PUBLIQUES ?

De notre point de vue, cette recherche sur les territoires de projet met en lumière certains aspects de l'action politique généralement peu abordés par la géographie politique.

Premièrement, elle illustre la dimension agissante de l'espace en matière d'action politique. En effet, l'espace n'a de cesse de « revenir » dans le jeu d'acteurs malgré leur tentative de le cloisonner, de le caractériser, de le qualifier et de l'agencer. Il y a matière, nous semble-t-il, à mieux interroger le rôle de l'espace dans la production de l'injonction socialement légitime.

Deuxièmement, dans la continuité de la première remarque, un effort reste à faire pour construire des outils théoriques et méthodologiques capables d'explorer plus en profondeur les processus par lesquels la complexité territoriale brouille l'organisation territoriale de l'instance politique. Il faudrait enrichir la « grammaire »⁵⁹ de la géographie politique par une typologie plus fine des espaces socio-politiques et de l'économie relationnelle qui s'établit entre eux.

Troisièmement, l'analyse des territoires de projet met en exergue la nécessité d'une véritable approche géographique de l'analyse des politiques publiques qui s'est fortement développée dans la science politique⁶⁰, notamment pour mieux saisir l'imbrication de la dimension cognitive et de la dimension du pouvoir de la construction des espaces sociaux.

Ces trois enjeux théoriques et épistémologiques sont sans doute cruciaux pour permettre à la géographie politique de mieux restituer les processus « indigènes »⁶¹ de fabrication des espaces des politiques publiques dont la logique proprement politique échappe aux analyses fondées sur « des catégories géographiques numériques et classificatoires »⁶², c'est-à-dire dont l'intérêt pour l'action politique est déterminé et jugé par le scientifique plutôt que par les acteurs politiques eux-mêmes.

Nous espérons que ces quelques réflexions puissent contribuer à la structuration des travaux de géographie sur les politiques publiques afin, pourquoi pas, d'imaginer l'émergence d'une véritable géographie des politiques publiques.

⁵⁹ ROSIÈRE, Stéphane. *Géographie politique & Géopolitique : Une grammaire de l'espace politique*. Ellipses Marketing, 2007. 426 p.

⁶⁰ MULLER, Pierre, *et al.* L'analyse politique de l'action publique. Confrontation des approches, des concepts et des méthodes. *Revue française de science politique*, 2005, Vol. 55, n° 1, p. 5-6

⁶¹ PINSON, Gilles. SALA-PALA, Valérie. Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? *Revue Française de Science Politique*, 2007. Vol. 57. n°5. p. 555-598

⁶² DEBARBIEUX, Bernard. Prendre position : réflexions sur les ressources et les limites de la notion d'identité en géographie. *L'espace géographique*, 2006, n° 4, p. 340-354